



Traité Nazir

Michna 3 - Chapitre 6

סתם נזירות, שלושים יום. גילח או שגילחווהו ליסטים, סותר
שלושים יום. נזיר שגילח בין בזוג בין בתער, או שסיפסף
כל שהוא--חייב. נזיר
חופף ומפספס, אבל לא סורק; רבי ישמעאל אומר, לא יחוף
באדמה, מפני שהיא משרת את השיער.

[Un vœu de] Nézirout [qui a été prononcé] sans en préciser [la durée prend effet pendant] trente jours.

S'il s'est rasé ou si des brigands l'on rasé, il perd trente jours.

Un Nazir qui s'est coupé les cheveux, soit avec une paire de ciseaux soit avec une lame, ou qui s'est arraché ne serait-ce qu'un cheveu, est sanctionné.

Un Nazir a le droit de se froter [les cheveux], et de se coiffer avec la main mais pas avec un peigne.

Rabbi Yichma'el dit :

« Il ne doit pas faire de shampooing avec de la terre car elle fait tomber les cheveux ».



Comprendre la 'Amida de Roch Hachana

Les éditions Torah-Box sont heureuses de vous proposer l'ouvrage « Comprendre la 'Amida de Roch Hachana ».

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions